

Association REAGIR 40

Adresse de correspondance : **CHAMBRE D'AGRICULTURE DES LANDES – Cité Galliane
BP 279, 40005 MONT DE MARSAN CEDEX**

**EARL FERME COUMET
328 chemin de chourron
40465 PRECHACQ LES BAINS**

Redressement judiciaire n° 23/00014, ouvert le 09/11/2023

MME LALANNE est associée exploitante dans l'EARL unipersonnelle FERME DE COUMET.

Origine des difficultés :

L'agricultrice s'est installée en 2019 dans des conditions compliquées : licenciement couteux d'un salarié suite à des problèmes de santé, arrêt des canards suite à la grippe aviaire, excès de chaleur en 2022 avec pour conséquences une partie de la production grillée (malgré l'irrigation).

Malgré ses débuts difficiles, elle souhaite continuer et persévérer.

L'EXPLOITATION

Certification AB : production maraichère

Foncier : 29ha au total : déclaré 28ha à la PAC avec **9ha de maraichage** le reste en prairie

17ha en propriété des parents avec un bail verbal à l'EARL

Foncier en location : baux écrits et verbaux au nom de la société

4ha (particuliers) + 8ha (mairie)

2 Anes : Pipo (2008) et Charli (2012) --> en conservion BIO pour aide BIO sur prairies

LE PASSIF

	Montant
TOTAL PASSIF EARL	80 078.41 €
-Dettes <500€	1 921.94 €
TOTAL PASSIF PLAN	78 156.47 €

LE REDRESSEMENT

Le redressement de l'exploitation agricole s'appuie sur les éléments suivants :

- Diminution des charges salariales avec le départ d'un salarié à temps plein dans le cadre d'une rupture conventionnelle début 2023. Soit aujourd'hui 2 UTH (agricultrice 1 salarié temps plein) au lieu de 3 UTH (agricultrice + 2 salariés temps plein)
- Maintien de l'atelier maraîchage bio avec une diminution de la surface cultivée : 2.86ha développés entre Plein Champ et Serres au lieu de 4ha.--> l'agricultrice va se concentrer sur des légumes avec un bon rapport temps de travail/valeur ajoutée.
- Consolidation de la gamme de produits avec de l'achat revente.
- Optimisation de l'atelier de transformation → amélioration de la valeur ajoutée

LES RESULTATS PREVISIONNELS

Sur la base de l'exploitation des perspectives de redressement, l'exploitation peut dégager le solde disponible suivant :

	2025	2026	2027	2028	2029
€					
Maraichage + transformation	35000	40000	45000	45000	45000
Aide PAC	5600	5600	5600	5600	5600
Achat revente	24900	24900	24900	24900	24900
Camping car	4500	4500	4500	4500	4500
PRODUITS (€)	70000	75000	80000	80000	80000
EBE/PB (€)	20%	20%	20%	25%	25%
EBE prévisionnel (€)/rentabilité	14000	15000	16000	20000	20000
Marge de sécurité (aléas climatiques) 10%	1400	1500	1600	2000	2000
Prélèvements privés (€)	10000	10000	10000	10000	10000
Solde disponible pour le plan (€)	2600	3500	4400	8000	8000

Le développement de l'atelier de transformation (diversifier l'offre avec de nouvelles recettes, se faire connaître, organiser des événements) va demander au moins 5 ans. Il faudra sécuriser la trésorerie durant cette étape en limitant le montant du passif à rembourser à 2 400€ afin garder une marge de sécurité notamment pour faire face aux aléas climatiques.

PROPOSITION D'APUREMENT DU PASSIF

Le passif à intégrer au plan s'élève à 78 156.47€.

Nous pouvons ainsi envisager un plan d'apurement du passif suivant :

Paiement de 100 % des créances en 14 échéances annuelles égales :

- Année 1 : 3%
- Année 2 : 3%
- Année 3 : 3%
- Année 4 : 3%
- Année 5 : 3%
- Année 6 à Année 13 : 9.4%
- Année 14 : le solde 9.8%

Mont de Marsan, le 19 septembre 2024
 Patricia PRAT
 Experte de l'association REAGIR 40

